

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE302

présenté par

M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 14, après le mot:

"exception",

insérer les mots:

"des dispositions".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.